



COMMUNE de WOLSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut-Rhin

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 
ID : 068-216603609-20240620-A_P_12_2024-AI

ARRETE DU MAIRE

n°12/2024

désignant Mme STOECKLIN épouse DEBORD Séverine, conseillère municipale,
en qualité d'Officier de l'état civil à titre exceptionnel

Le Maire de WOLSCHWILLER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le 2^e alinéa du chapitre I du titre 1^{er} de l'instruction générale relative à l'état civil
du 21 septembre 1955 modifiée,

Attendu qu'il y a lieu de procéder, le samedi 6 juillet 2024 à 13 h 00, au mariage
de M. Kenneth Petrus HOLTMAAT et de Mme Elodie Marie Amélie LEY ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service
de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Mme Séverine STOECKLIN
épouse DEBORD le samedi 6 juillet 2024 ;

- ARRETE -

Article 1 : Le samedi 6 juillet 2024, Mme STOECKLIN épouse DEBORD Séverine assurera
en nos lieu et place, les fonctions d'Officier de l'état civil.

Article 2 : Délégation est également donnée à Mme STOECKLIN épouse DEBORD Séverine,
à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous
documents administratifs relatifs au service de l'état civil. Ces fonctions seront comme celles
prévues à l'article premier ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 2

Le présent arrêté sera publié
et copie en sera adressée à M. le sous-préfet et au procureur de la République de Mulhouse .

Fait à Wolschwiller, le 20 juin 2024

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL

